AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1453
FR0000053514-FS0569

30 septembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PCAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 septembre 2013, la société anonyme de droit suisse Argos Investment Managers (Immeuble ICC, case postale 1875, route de Pré-Bois 20, CH-1215 Genève 15, Suisse), agissant pour le compte du fonds Argos Funds - compartiment Argonaut[1] dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 septembre 2013, le seuil de 5% du capital de la société PCAS et détenir, pour le compte dudit fonds, 759 025 actions PCAS représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 4,39% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PCAS sur le marché.

[1] Argos Investment Managers est « *investment manager* » de la SICAV luxembourgeoise Funds - compartiment Argonaut, dont la Banque Privée Edmond de Rothschild (Luxembourg) est le dépositaire, administrateur du fonds et « *co-sponsor*. »

[2] Sur la base d'un capital composé de 15 112 225 actions représentant 17 306 156 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.